

Demande de renouvellement de la carte professionnelle

Vous êtes agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, marchand de listes et votre carte arrive à échéance : vous devez procéder à son renouvellement, 1 mois avant sa date d'expiration.

Voici les éléments pour constituer votre dossier de demande de renouvellement de carte professionnelle :

- [Le formulaire](#) [1]
- Les pièces justificatives :
 - La copie de la pièce d'identité
 - La copie de la carte professionnelle
 - L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
 - Dans tous les cas : Attestation de garantie financière (les attestations doivent porter la mention des activités concernées), pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant **ou** attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
 - Attestation d'assurance (les attestations doivent porter la mention des activités concernées), pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient,
 - Justificatif du respect de l'obligation de [formation professionnelle continue](#) [2]
 - Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois
 - Pour une société :
 -

Copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital. Pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal.
- Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France : un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

Le coût est de 130€, à régler par chèque à l'ordre de la CCI Allier (Non soumis à la TVA art 256B du Code Général des Impôts).

[Télécharger la liste des pièces](#) [3]

URL source: //www.allier.cci.fr/content/demande-de-renouvellement-de-la-carte-professionnelle

Liens

[1] https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do

[2] <http://www.puy-de-dome.cci.fr/?q=content/formation-continue>

[3] http://travail.allier.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/renouvellement_carte_pro_1.1.pdf